



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 24 janvier 2022 à 18 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente par voie de visioconférence Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux en raison de la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les règles applicables en vertu du décret 689-2020 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 21 janvier 2022.

2022-01-016

2022-01-017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 janvier 2022

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation,
et qui se décrit comme suit :

- A) **Constatation du quorum**
 - A.1 Séance du conseil à huis clos
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 **Embauche au poste de journalier opérateur au service des travaux publics**
 - H.2 **Recours en recouvrement de taxes foncières / Dossiers 21CV50001 et 21CV050002**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) **RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2022-01-018

H.1 **EMBAUCHE AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'avis de démission daté du 15 janvier 2022 déposé par l'employé numéro 40-0521 générant un poste vacant de journalier opérateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé en décembre 2021 pour un poste de journalier opérateur à temps complet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et du contremaître de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Pilon au poste de journalier opérateur à temps complet au service des travaux publics à compter du 25 janvier 2022, et ce aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-01-019

H.2 **RECOURS EN RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES / DOSSIERS 21CV050001 ET 21CV050002**

CONSIDÉRANT que, dans le but d'éviter la prescription de la perception de taxes foncières, la Ville de Berthierville a donné un mandat d'intenter devant la Cour Municipale les demandes en recouvrement faisant l'objet des dossiers portant les numéros 21CV050001 et 21CV050002;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 janvier 2022

CONSIDÉRANT que le propriétaire des immeubles concernés a intenté une demande au greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette, à l'effet qu'il soit ordonné à la Ministre de la Culture et des Communications d'acquérir les biens immobiliers et terrains visés par un avis de classement d'un bien patrimonial ou d'annuler ledit avis;

CONSIDÉRANT que les biens immobiliers visés par le recours susmentionné sont les mêmes que ceux faisant l'objet des recours en recouvrement intentés par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Paul Yanakis pour effectuer les représentations requises, devant la Cour Municipale, afin que les dossiers de perception des taxes foncières portant les numéros 21CV050001 et 21CV050002 soient suspendus jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit prononcé dans le dossier présenté à la Cour Supérieure ou qu'un règlement intervienne au même effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

La population a été invitée à transmettre leurs questions par courriel.

Aucune question n'a été reçue.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

DE lever la séance extraordinaire à 18 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dupois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire